

# Foncier : accès et réglementation de l'urbanisme

## Objectifs de la formation

Connaître les règles et démarches relatives à l'accès au foncier et à l'urbanisme

## Déroulé

### MATIN :

Les différents modes de faire valoir : propriété, fermage, conventions pluriannuelles, commodat, etc  
La demande d'autorisation d'exploiter

### APRES-MIDI :

Rappels sur des notions d'urbanisme : zonage, carte communale, POS, PLU, PPRI, etc  
Réglementation d'urbanisme et construction agricole  
Les différents types d'autorisation dont le permis de construire et la déclaration préalable de travaux

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et échanges avec les participants sur leurs problématiques et questionnements liés à la thématique

\* En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 04/03/2019

### Tarifs

Coût de la formation : 182€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

### Plus de renseignements

Resp. de stage : Jody Winterhalter  
adear11.jw@jeminstallepaysan.org  
Adear 11

Maison Paysanne  
12 rue des Genêts  
11 300  
Limoux  
Tel. 04 68 31 09 05

## Dates, lieux et intervenants

**18 mars 2019**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne  
11300 Limoux

Matin : accompagnateur à l'installation agricole de l'Adear11

Après-midi : Viviane Binder, chargée urbanisme à la Chambre d'Agriculture de l'Aude

## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Statut \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin et votre chèque (si nécessaire)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))